



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application du paragraphe 29 de la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité dans lequel le Conseil m'a prié de faire rapport sur tous les aspects de la résolution tous les quatre mois, rend compte des principaux faits nouveaux survenus en Somalie depuis mon rapport du 30 août 2011 (S/2011/549) jusqu'au 30 novembre 2011, dans les trois grands domaines ci-après : a) politique; b) sécurité; c) assistance humanitaire, relèvement et développement et droits de l'homme. Il propose également une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour la Somalie ainsi que dans l'application de la feuille de route établie pour mener à bien la période de transition.

II. Situation politique

2. Durant la période considérée, les faits les plus notables ont été l'adoption par les Institutions fédérales de transition de la feuille de route qui doit mener la Somalie au terme de sa transition (voir appendice) conformément à l'Accord de Kampala de juin 2011, ainsi que les progrès accomplis dans son application.

3. La feuille de route définit des tâches prioritaires qui devront être menées à bien d'ici au 20 août 2012 dans les domaines de la sécurité, de la réforme constitutionnelle et des élections, de l'ouverture et de la réconciliation ainsi que de la bonne gouvernance. Elle a été adoptée au cours d'une réunion consultative à large participation qui s'est tenue à Mogadiscio du 4 au 6 septembre, laquelle a été présidée par mon Représentant spécial. Le Président, le Premier Ministre et Président du Parlement, les Présidents du « Puntland » et du Galmudug et des représentants de Ahlu Sunnah Wal Jama'a, ainsi que des diplomates en poste à Mogadiscio ont assisté à cette réunion.

4. Le 15 octobre, le Gouvernement kényan a lancé l'opération « Défendre la nation » en territoire somalien, en réponse à une série d'enlèvements de ressortissants étrangers, notamment de travailleurs humanitaires au Kenya, que le pays attribue à Al-Chabab.

5. Dans un communiqué commun publié le 18 octobre, le Gouvernement kényan et le Gouvernement fédéral de transition se sont déclarés prêts à coopérer lors des



opérations de sécurité et des opérations militaires. Dans une lettre datée du 17 octobre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2011/646) et à laquelle ce communiqué commun était joint en annexe, le Représentant permanent du Kenya notait que son pays avait décidé de prendre des mesures correctives et préventives. Le Président et le Premier Ministre somaliens ont publié conjointement, le 26 octobre, une « mise au point » réaffirmant la volonté de la Somalie et du Kenya de travailler ensemble. Dans un autre communiqué commun publié le 31 octobre, le Gouvernement fédéral de transition et le Gouvernement kényan ont précisé que l'opération de sécurité lancée par le Kenya en territoire somalien visait à éliminer la menace que faisait peser Al-Chabab sur la sécurité nationale et la santé économique du Kenya et se fondait sur le principe de légitime défense énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Le communiqué indiquait en outre que les deux pays devaient lutter ensemble contre cette menace, avec l'appui de la communauté internationale. L'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont manifesté leur soutien à l'opération de sécurité conduite par le Kenya.

6. Dans les régions du Bas-Djouba et du Moyen-Djouba, situées au sud du pays, on a constaté l'émergence de plusieurs entités qui se sont âprement disputé le pouvoir en cherchant à mettre en place des administrations régionales concurrentes. Le Gouvernement fédéral de transition a exprimé son souhait d'associer ces entités au règlement de ces questions et d'autres.

7. Dans le « Puntland » et le « Somaliland », les autorités ont continué de s'affronter par déclarations et communiqués interposés au sujet des régions de Sool et Sanaag revendiquées de part et d'autre. Le 8 octobre, le Président du Somaliland s'est rendu à Lascanood, une ville elle aussi objet de litige. Dans une déclaration à la presse, l'administration du Puntland a fait savoir que cette visite risquait de mettre le feu aux poudres dans la région. Le 9 novembre, le Puntland a sommé le Somaliland de ne pas intervenir dans les différends entre clans et a accusé son administration d'être responsable de troubles à l'ordre public et de provoquer des déplacements de population dans le district d'Erivago rattaché à la région de Sanaag.

8. Le 26 octobre, le Ministre du plan et du développement national du Somaliland a présenté un projet de plan national de développement pour la période 2012-2016, pour encourager la création d'emplois, la mise en valeur des ressources humaines, le progrès technologique, la réforme de la gouvernance, le renforcement de la compétitivité et l'augmentation des revenus. Parallèlement, en vue des élections municipales prévues pour avril 2012, la Chambre des représentants du Somaliland a approuvé, le 25 octobre, un projet de loi abaissant l'âge de l'éligibilité de 35 à 25 ans pour ce type de scrutin. Le projet de loi a été adopté par le Conseil des sages le 22 novembre et doit être soumis au Président du Somaliland pour approbation.

A. Appui au processus politique

9. Mon Représentant spécial a continué d'exercer ses bons offices en vue d'aider les Institutions fédérales de transition à mettre en œuvre la feuille de route qui doit appuyer le processus de paix. À cet égard, il a associé à cette cause les Somaliens vivant dans leur pays mais aussi ceux de l'étranger, notamment les membres de la diaspora résidant aux États-Unis, au Canada, au Danemark et en Italie. Par ailleurs, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a travaillé avec le

Gouvernement fédéral de transition pour aider les administrations régionales à se mettre en place, notamment dans le centre et le sud du pays.

10. Dans le cadre de ses bons offices, mon Représentant spécial s'est régulièrement rendu en Somalie et dans les pays voisins. Le 23 septembre, en marge de l'Assemblée générale, j'ai organisé un mini-sommet sur la Somalie afin d'inciter la communauté internationale à apporter soutien et ressources au Gouvernement fédéral de transition et à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Les participants ont notamment exhorté les dirigeants somaliens à appliquer intégralement la feuille de route et ils se sont félicités de la réouverture de l'ambassade de Turquie à Mogadiscio, ainsi que de l'intention de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de faire de même.

11. Je constate avec satisfaction que le Groupe de contact international sur la Somalie poursuit ses activités et qu'il a tenu sa vingtième réunion du 29 au 30 septembre à Copenhague, avec la participation de tous les signataires de la feuille de route. Ils ont conclu qu'il était essentiel d'appliquer la feuille de route dans les délais requis, notamment d'établir un projet de constitution, de l'adopter et de le faire approuver par une assemblée constituante, ainsi que de réformer le Parlement, pour mettre rapidement un terme à la période de transition.

B. Application de la feuille de route en vue de mener à bien la transition

12. Dans sa résolution 2010 (2011), le Conseil de sécurité m'a demandé de rendre compte des progrès accomplis par les Institutions fédérales de transition au regard de l'application de la feuille de route. Certaines échéances n'ont malheureusement pas été respectées. Les dispositifs de mise en œuvre envisagés dans la feuille de route tels que l'initiative politique régionale et le groupe international de coordination et de contrôle ne sont pas encore en place. Toutefois, un comité technique composé de représentants des Institutions fédérales de transition, des régions et de la communauté internationale s'est réuni à deux reprises et a décidé que les progrès accomplis seront suivis par quatre sous-comités chargés respectivement de la mise au point du projet de constitution, de l'ouverture et de la réconciliation, de la réforme parlementaire et de la bonne gouvernance; le Comité mixte de sécurité sera responsable de la sécurité. Le 24 novembre, le Gouvernement fédéral de transition a établi un rapport intérimaire qui sera examiné par le comité technique.

13. Les progrès ci-après ont été accomplis dans le cadre des quatre tâches prioritaires qui doivent permettre de mener la transition à bien avant le 20 août 2012 (voir appendice).

Sécurité

14. Le Comité mixte de sécurité a tenu une réunion formelle de deux jours à Mogadiscio les 27 et 28 octobre, présidée par mon Représentant spécial et le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, avec une participation élargie, notamment des représentants du Puntland, du Galmudug et de Ahlu Sunnah Wal Jama'a. Il a estimé que les ressources disponibles devaient être réparties équitablement entre les différentes composantes du secteur de la sécurité. Le projet de plan pour la sécurité nationale et la stabilisation a été approuvé par le Conseil des ministres le 26 octobre, puis soumis au Parlement pour adoption.

Constitution

15. La mise en place d'organes techniques chargés d'élaborer la nouvelle constitution de la Somalie a progressé même s'il reste des questions importantes à résoudre, notamment la délimitation des frontières, le rôle de la charia, la structure de l'État (fédéral ou unitaire) et la nature du régime (présidentiel ou parlementaire). S'agissant de l'élaboration du projet de constitution, le Gouvernement fédéral de transition a désigné, le 23 septembre, un comité d'experts composé de neuf membres qui travaillera avec la Commission fédérale indépendante chargée de la constitution afin de donner sa forme définitive au projet et de conduire des consultations publiques. Le 20 novembre, le Gouvernement fédéral de transition a désigné un comité mixte chargé de préparer l'adoption du projet de constitution et de formuler des recommandations en vue de réformer le Parlement fédéral de transition. Entre-temps, on a lancé les préparatifs de la Conférence nationale consultative sur la constitution, qui doit se tenir à Garoowe du 15 au 18 décembre pour résoudre les points de litige, ont été lancés.

16. En ce qui concerne la préparation des élections, le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral de transition a chargé un comité ministériel à composition restreinte de présenter, d'ici au 15 janvier 2012 : a) un projet de loi relatif à la mise en place d'une commission électorale indépendante et à la nomination de ses membres; b) des règles régissant la conduite des élections nationales, régionales et de district; c) des lois régissant la formation et l'enregistrement des partis politiques.

Ouverture politique et réconciliation

17. Le Gouvernement fédéral de transition a pris d'importantes mesures pour consolider ses liens avec les administrations régionales et la société civile. Une réunion de représentants de la société civile s'est tenue à Mogadiscio du 26 au 28 novembre. Les 60 participants avaient été choisis sur la base de la formule de partage du pouvoir entre les clans, à savoir la formule 4.5, soit six représentants chacun pour le Gouvernement fédéral de transition, le Parlement fédéral de transition, les administrations régionales et Ahlu Sunnah Wal Jama'a. Les organisations de la société civile ont accepté de s'associer à la mise en œuvre de la feuille de route et de jouer un rôle majeur.

Bonne gouvernance

18. Le Gouvernement fédéral de transition a indiqué que, le 17 novembre, le Comité ministériel à composition restreinte chargé de la lutte contre la corruption avait recommandé de rétablir le Bureau des enquêtes sur les cas de corruption. Le 30 novembre, le Sous-Comité chargé de la gouvernance a assisté, au Ministère des finances, à une réunion d'information organisée par le Ministère sur les revenus, les recettes et les dépenses, au cours de laquelle il a abordé les solutions et les mesures à adopter pour renforcer le principe de responsabilité et améliorer la transparence.

C. Sanctions ciblées

19. Le 13 septembre, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée portant sur le

programme de travail du Groupe tel qu'établi au paragraphe 6 de la résolution 2002 (2011) du Conseil.

20. Le 9 novembre, le Comité a entendu un exposé d'un représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) portant sur le premier rapport de la Coordinatrice des secours d'urgence, établi conformément au paragraphe 5 de la résolution 1972 (2011) du Conseil de sécurité (voir S/2011/694). Le 16 novembre 2011, le Président du Comité a remis son rapport trimestriel au Conseil, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité.

III. Situation sur le plan de la sécurité

21. Le Gouvernement fédéral de transition et ses forces alliées ont enregistré des succès répétés face à Al-Chabab, bien que le coût en termes de pertes humaines soit élevé et que la situation demeure extrêmement instable. Depuis le début du mois de novembre, le Gouvernement de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) sont présents dans la quasi-totalité des 16 districts de Mogadiscio, même si, du fait de l'insuffisance de leurs effectifs, l'insécurité continue de régner dans de nombreux districts. Si Al-Chabab n'a maintenu qu'une faible présence militaire visible à Mogadiscio, ses attentats terroristes quasiment quotidiens, notamment celui commis à l'aide d'un engin explosif improvisé placé à bord d'un véhicule et qui a fait plus de 170 morts le 4 octobre, témoignent d'un accès à une technologie plus perfectionnée et constituent un danger sur tout le territoire de Mogadiscio.

22. Le « plan de sécurité de Mogadiscio » élaboré par le Gouvernement fédéral de transition n'a pas permis de limiter les meurtres à répétition commis par certains éléments de ses forces armées les uns contre les autres, contre des civils et contre des personnes déplacées. À la menace que font planer certains éléments du Gouvernement de transition est venu s'ajouter le risque posé par des criminels, des éléments armés et des ex-combattants d'Al-Chabab revêtant des uniformes du Gouvernement de transition pour lancer des attaques. En outre, le détournement de l'aide encouragé par le Gouvernement et la mauvaise gestion dont elle est l'objet ont également contribué à accroître les troubles sociaux.

23. Les groupes et les entités plus ou moins alliés au Gouvernement fédéral de transition ont renforcé leur présence dans les régions de Gedo et Djouba après le lancement de l'opération kényane le 15 octobre.

24. À Galguduud et à Hiraan, Ahlu Sunnah Wal Jama'a, avec l'appui de l'Éthiopie, a poursuivi les combats contre Al-Chabab.

25. Le « Puntland » a été le théâtre de meurtres et d'attaques multiples liés à des différends entre clans, des affaires criminelles, des actes de piraterie et de terrorisme. Les enlèvements et menaces d'enlèvement de travailleurs humanitaires continuent et, le 25 octobre, deux membres du Groupe de déminage danois ont été pris en otage dans la partie sud de Gaalkacyo.

A. Progrès accomplis sur la voie du déploiement complet et du renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie

26. Avec l'appui des Nations Unies, l'AMISOM a continué d'intensifier ses efforts afin d'atteindre son effectif autorisé de 12 000 hommes, conformément à la résolution 1964 (2010) du Conseil de sécurité. Actuellement, la force compte environ 9 800 hommes. Un bataillon supplémentaire fourni par Djibouti et un autre par le Burundi devraient être déployés, le premier en décembre 2011 et le second en janvier 2012, en même temps que du matériel appartenant aux contingents. Les effectifs de l'AMISOM devraient ainsi être portés à un total d'environ 11 500 hommes. Par ailleurs, le 4 octobre 2011, 14 officiers d'état-major du Mécanisme de coordination de la Brigade en attente d'Afrique de l'Est sont venus renforcer le quartier général de la force de l'AMISOM.

27. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a continué de fournir un appui logistique comme le prévoit la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité. Il a notamment amélioré les réseaux informatiques de l'AMISOM, ainsi que son assistance médicale à la Mission, dans le cadre de laquelle il a effectué 58 vols pour des évacuations sanitaires, des transferts et des rapatriements au départ de Mogadiscio à l'intention de 163 membres du personnel de la Mission entre le 16 août et le 30 novembre 2011. L'équipe conjointe Union africaine/Nations Unies d'appui à l'information a continué de contribuer au contenu de l'environnement informationnel et à une plus grande visibilité de l'AMISOM. En outre, l'UNSOA a accru les fournitures et les services de base essentiels et mis sur pied une chaîne d'approvisionnement en rations, ce qui a permis d'améliorer les opérations ainsi que la qualité de vie du personnel de la Mission.

28. Compte tenu de l'extension de l'AMISOM à toute la ville de Mogadiscio, des travaux de planification et de construction ont été entrepris dans le quartier nord-est. La construction d'infrastructures permanentes, tant préfabriquées que réalisées localement, continue de progresser. Le terminal aérien, la base logistique de l'avant et la cuisine de la base de l'Université sont désormais opérationnels. La phase 1 du quartier général permanent doit être achevée début 2012. La construction des premières installations d'appui destinées au bataillon qui doit arriver de Djibouti est en cours et lui permettra de tenir ses délais de déploiement. Par ailleurs, l'UNSOA a apporté son concours à l'Union africaine et à l'AMISOM pour la formation avant déploiement au Burundi et à Djibouti et pour les inspections techniques du matériel appartenant aux contingents.

29. L'UNSOA a continué d'accorder un degré de priorité élevé à la formation du personnel de l'AMISOM afin d'en renforcer les capacités conformément à la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité. À cette date, plus de 2 505 membres du personnel ont suivi une formation dans le cadre de divers programmes relatifs au maintien de la paix.

30. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a apporté un soutien à la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine pour la gestion quotidienne et la planification du déploiement de l'AMISOM. Afin de permettre à l'Union africaine d'analyser en temps réel la situation de la Mission et de suivre ses opérations, les planificateurs du Bureau apportent leur concours à la mise en service du Centre des opérations de soutien à la paix d'Addis-Abeba.

31. Les Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec l'Union africaine à la planification de la prochaine phase des opérations de l'AMISOM, en tenant compte du nouveau contexte à Mogadiscio et dans le sud de la Somalie. Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, mon Représentant spécial pour la Somalie et le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont participé, le 14 novembre 2011 à Addis-Abeba, à une réunion ministérielle des pays fournissant des contingents à l'AMISOM et des autres pays concernés, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la Somalie. Les participants sont convenus de poursuivre la planification conjointe des activités et de rechercher des solutions pour regrouper toutes les opérations militaires en cours en Somalie dans le cadre d'une action coordonnée et cohérente contre Al-Chabab, et pour étendre l'autorité du Gouvernement fédéral de transition au-delà de la capitale, afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre effective de la feuille de route. Dans cette optique, l'équipe de planification des Nations Unies a coopéré avec l'Union africaine, l'AMISOM et les pays fournissant des contingents pour élaborer un projet de concept stratégique destiné aux futures opérations de l'AMISOM; ce concept pourrait former la base d'une planification militaire et policière détaillée, voire d'une révision du concept des opérations.

32. Ces questions ont été examinées le 2 décembre dans le cadre des réunions des chefs d'état-major de la défense de l'AMISOM et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce dernier a adopté un communiqué demandant au Kenya d'envisager favorablement l'intégration de ses forces dans l'AMISOM et a salué la décision de l'Éthiopie de soutenir l'opération conjointe AMISOM-Gouvernement fédéral de transition-Kenya. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé à la Commission de l'Union africaine d'accélérer la mise au point définitive, en collaboration avec les Nations Unies et les autres partenaires, du concept stratégique en vue de son examen à bref délai. Il a par ailleurs demandé à la Commission de formuler des recommandations visant à élargir le mandat de l'AMISOM et d'autoriser le renforcement de la Mission si besoin est. Il a aussi décidé d'autoriser l'AMISOM à former et à déployer des détachements de protection embarqués. Il a en outre prié le Conseil de sécurité des Nations Unies d'amplifier le dispositif d'appui de l'ONU pour lui permettre, à partir des contributions statutaires de l'Organisation, de s'acquitter des obligations prévues dans le concept stratégique, à savoir la fourniture de moyens de mise en œuvre et de multiplicateurs de force, le déploiement de détachements de protection embarqués, le remboursement des indemnités journalières versées aux troupes et du matériel appartenant aux contingents, le déploiement d'unités de police constituées ainsi que l'intégration des troupes kényanes dans l'AMISOM. Le Conseil de paix et de sécurité a de nouveau demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies d'adopter une résolution pour faire appliquer des mesures visant à contrôler l'accès aux ports de Kismaayo, Xarardheere, Marka et Baraawe et mettre en place une zone d'interdiction de survol. Il l'a également encouragé à envisager des mesures originales et pragmatiques, notamment le transfert immédiat et partiel de l'AMISOM à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, dotée d'un mandat de consolidation de la paix, dans le secteur de Mogadiscio et de ses environs, tandis que l'Union africaine et le Gouvernement fédéral de transition poursuivraient leurs activités dans le reste de la Somalie.

33. L'AMISOM continue d'être handicapée par une grave pénurie de ressources. Les remboursements dus aux pays fournissant des contingents à raison du matériel appartenant aux contingents accusent aujourd'hui un retard de neuf mois faute de ressources dans le fonds d'affectation spéciale. Les pays fournissant des contingents

manquent cruellement de matériel et ne disposent pas des moyens de mise en œuvre et des multiplicateurs de force nécessaires pour opérer dans un climat de sécurité précaire. À mesure que la situation continue d'évoluer sur le terrain, et alors qu'il est de plus en plus probable que l'AMISOM déploiera bientôt des troupes à l'extérieur de Mogadiscio, il faut assurer un financement suffisant, sûr et prévisible permettant une meilleure planification et un renforcement des capacités opérationnelles.

34. Les techniciens de l'AMISOM ont commencé une formation au déminage en septembre, ce qui devrait permettre de renforcer ses capacités de déminage et de sécurisation des parties de la capitale dont elle vient de reprendre le contrôle. Elle a détruit 1 735 engins explosifs, dont 1 720 munitions non explosées et 15 engins explosifs improvisés.

B. Renforcement des institutions somaliennes chargées de la sécurité

35. Outre les progrès accomplis dans la mise au point du projet de plan national de sécurité et de stabilisation mentionné au paragraphe 14 ci-dessus, la communauté internationale a continué d'appuyer le renforcement des institutions somaliennes chargées de la sécurité.

Forces militaires

36. À la fin du mois de novembre, d'après les données figurant dans les états de paie, la Force de sécurité nationale somalienne comptait 10 300 soldats dans Mogadiscio. Ce nombre comprend les 869 recrues ayant terminé leur entraînement auprès de la Mission de formation de l'Union européenne, en septembre en Ouganda. S'y ajoutent 620 soldats, officiers et sous-officiers qui ont commencé en novembre leur entraînement auprès de cette mission. Les indemnités pour juin et juillet 2011 ont été payées en août. Celles qu'ont perçues les soldats pour août et septembre ont été versées par les États-Unis à la mi-novembre. Les États-Unis assureront le versement des soldes dus à 7 034 membres de la Force de sécurité nationale somalienne jusqu'à la moitié de l'année 2012. L'Italie et l'Union africaine étudient une solution pour le versement des soldes des 3 274 autres membres de la Force.

37. Le manque de casernes pour loger les soldats de la Force de sécurité nationale entraînés reste préoccupant, car il se traduit par des problèmes de discipline et de contrôle des troupes. L'extension du camp Jazeera, financée par l'Union européenne, se poursuit. Elle permettra à terme de loger 2 000 soldats.

Forces de police

38. Les effectifs de la Force de police somalienne, dont l'entraînement a été réalisé avec une aide internationale, se chiffrent actuellement à 5 370 membres en tout.

39. Au cours de la période à l'examen, la Force de police s'est efforcée d'étendre sa zone de couverture à tous les secteurs de Mogadiscio repris par les forces du Gouvernement fédéral de transition avec l'appui de l'AMISOM, en accordant une attention particulière aux camps de personnes déplacées et aux points de distribution alimentaire. Les postes de police ont été inspectés en vue d'une remise en état ou d'une reconstruction, et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré des propositions relatives à des postes de police mobiles pour les zones stratégiques clefs.

40. Le versement des indemnités policières a neuf mois de retard. Avec l'aide de l'Union européenne et du Japon, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, le PNUD et l'AMISOM ont fini de payer 3 074 membres de la Force de police somalienne pour la période de janvier à mai 2010, et les traitements de 3 500 policiers sont en cours de règlement pour la période de juin à septembre 2010. Les sommes nécessaires au financement des traitements pour la période d'octobre 2010 à février 2011 ont été engagées. Des efforts ont été faits pour assurer le paiement d'une indemnité de quatre mois à l'intention de 1 314 policiers somaliens qui ont suivi un stage de recyclage en 2011 à l'École de police de Mogadiscio. Par ailleurs, le PNUD et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie ont également facilité la remise d'uniformes bleus, de casques et de menottes au personnel entraîné.

41. Dans le « Puntland », le Fonds pour la consolidation de la paix a financé à hauteur de 3 millions de dollars les efforts déployés pour professionnaliser la police et apaiser les tensions entre les communautés en contribuant à la réinstallation permanente des personnes déplacées. Au cours de la période à l'examen, le PNUD a entraîné 600 policiers, dont 20 femmes, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé les autorités locales à réinstaller de manière permanente les personnes déplacées en fournissant 378 titres de propriété à Gaalkacyo, dans le « Puntland ».

Déminage

42. Au cours de la période à l'examen, la police du Gouvernement fédéral de transition a effectué 59 interventions concernant des dangers d'explosion et a récupéré 256 munitions non explosées et 11 engins explosifs improvisés. La montée en puissance des capacités dans ce domaine montre que le Gouvernement de transition est en mesure d'intervenir dans des zones où l'AMISOM ne le peut pas, tout en assurant un vrai service de sûreté et de sécurité à la population somalienne.

Justice et système pénitentiaire

43. Depuis le 30 novembre, 104 juges et procureurs de Mogadiscio, du « Somaliland » et du « Puntland » suivent des cours de formation proposés par le PNUD et organisés par des facultés de droit à Mogadiscio, Garoowe et Hargeysa. Les cours se termineront en décembre 2011. Le personnel somalien chargé de fournir une aide juridique, avec l'appui du PNUD, a traité plus de 5 000 cas en 2011. Le PNUD a également continué d'appuyer 27 centres d'aide juridique dans toute la Somalie par l'intermédiaire des barreaux, des facultés de droit et des organisations non gouvernementales locales.

Désarmement, démobilisation et réintégration

44. Le Gouvernement fédéral de transition a créé un Comité interministériel de coordination intérimaire chargé de s'occuper du désengagement des combattants, des milices et des jeunes en armes. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et des membres du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont fait savoir qu'ils étaient prêts à fournir un appui technique au Comité. Cependant, les 60 ex-combattants dont il est fait état dans mon précédent rapport sont toujours dans le cantonnement du Gouvernement fédéral de transition sur le site de Marino à Mogadiscio, et ils seraient même plus nombreux selon les

informations recueillies. Le statut de ce groupe reste difficile à déterminer et l'on n'a pas avancé vers un règlement de la situation sur le terrain.

C. Piraterie

45. Depuis mon précédent rapport du 25 octobre 2011 établi en application de la résolution 1950 (2010) (S/2011/662), le nombre de navires détenus est passé de 15 à 14 et le nombre total d'otages de 316 à 290, selon l'Organisation maritime internationale. Le 17 novembre, à l'issue de sa dixième séance plénière, le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a notamment réaffirmé son soutien au processus de Kampala destiné à faciliter le dialogue entre les autorités somaliennes, et pris acte de la demande formulée par l'Organisation des Nations Unies afin d'envisager de tenir les prochaines réunions du Groupe de contact et/ou de ses groupes de travail sur le territoire somalien pour renforcer la coordination sur le terrain.

46. L'ONU poursuit la mise en œuvre des programmes de lutte contre la piraterie dans le secteur de la justice pénale somalienne, et continue d'organiser des campagnes d'information dans le centre-sud de la Somalie et dans le « Puntland ». L'action menée contre la piraterie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime prendra fin au début de 2012 à la suite de la décision du « Somaliland » de se retirer de l'accord aux termes duquel il acceptait que les pirates condamnés aux Seychelles puissent exécuter leur peine en Somalie, et de la libération inexplicquée de pirates détenus à la prison de Hargeysa.

47. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et des eaux territoriales de la Somalie, en particulier à l'égard de la piraterie, la situation n'a pas évolué de manière significative depuis mon précédent rapport du 25 octobre 2011 (S/2011/661) en dépit de la priorité que la feuille de route accorde à cette question.

IV. Situation humanitaire, relèvement et développement, situation des droits de l'homme

A. Situation humanitaire

48. En septembre, la situation humanitaire a continué de se dégrader et la famine a gagné du terrain dans le sud de la Somalie. Elle sévit non seulement dans la zone sud de Bakool, le Bas-Chébéli, une partie du Moyen-Chébéli, dans le corridor d'Afgooye, qui abrite des populations déplacées, et à Mogadiscio – où elle a fait son apparition entre juillet et août 2011, mais aussi dans toute la région de Bay, où l'état de famine a été déclaré au début du mois de septembre. Quelque 750 000 personnes vivaient alors dans les zones touchées par la famine et étaient en danger de mort.

49. La situation a évolué à partir d'octobre et à la mi-novembre l'état de famine a pu être levé dans trois des six régions, à savoir Bay, Bakool et Bas-Chébéli (qui restent toutefois en situation de famine larvée), grâce à la montée en régime de l'intervention humanitaire dans les zones en crise du sud de la Somalie. Reste que cette amélioration ne peut perdurer que si l'aide humanitaire d'urgence dispensée actuellement ne faiblit pas. La famine reste une réalité dans certaines zones du Moyen-Chébéli et pour les déplacés qui ont migré à Afgooye et à Mogadiscio. On

estime que 4 millions de Somaliens vivent dans une situation de crise alimentaire et économique aiguë, et que 250 000 d'entre eux risquent d'y laisser leur vie.

50. Malgré les difficultés d'accès, les organisations humanitaires ont réussi à intensifier leur intervention depuis que l'état de famine a été déclaré. Pourtant, dans de nombreuses régions, l'accès aux populations touchées par la crise n'est accordé qu'au prix de laborieuses négociations, et il est limité à des secteurs ou districts d'action humanitaire bien précis.

51. Le 28 novembre, le mouvement Al-Chabab a banni 6 organismes des Nations Unies et 10 organisations non gouvernementales des territoires qu'il contrôle et a investi les complexes des organisations humanitaires à Hudur et Wajid dans la région de Bakool, à Baidoa dans la région de Bay, à Belet Weyne dans la région d'Hiraan et à Marka dans le Bas-Chébéli. Cinq agents humanitaires ont été retenus pendant deux jours avant d'être libérés indemnes; les bâtiments ont été pillés. Quelques ONG restent sur place, mais la décision d'Al-Chabab met en péril la fragile embellie de la situation humanitaire dans le sud du pays, où 3 millions de Somaliens vivent encore dans une situation de crise humanitaire.

52. Le début des pluies d'octobre-décembre a été dommageable pour les populations touchées par la crise du fait de la recrudescence des cas de maladies respiratoires d'origine hydrique et de paludisme, potentiellement mortels chez les individus souffrant de malnutrition. Les précipitations ont marqué le début des activités de plantation dans le sud du pays, mais les récoltes du Deyr attendues pour janvier seront sans doute réduites en raison de l'exode massif, au cours des derniers mois, des habitants des zones touchées par la crise.

53. Après une accalmie en septembre, les déplacements de population à l'intérieur du pays sont repartis brutalement à la hausse en octobre au moment de la reprise des combats à Mogadiscio et ailleurs dans le sud de la Somalie. Le taux d'émigration a diminué par rapport au troisième trimestre de l'année, et 67 000 Somaliens seulement ont cherché refuge dans les pays voisins entre septembre et novembre. C'est là sans doute la conséquence des combats qui font rage dans la zone frontalière avec le Kenya et qui rendent le passage de la frontière quasiment impossible pour les réfugiés.

54. Le financement humanitaire pour la Somalie a continué d'augmenter, mais pas au même rythme qu'en juillet et août. L'appel global en faveur de la Somalie a été le plus suivi pour 2011, avec des contributions d'un montant supérieur à 800 millions de dollars sur le 1 milliard de dollars demandés. Les donateurs habituels et d'autres ont répondu généreusement aux besoins du peuple somalien, surtout depuis le début de la famine.

Activités humanitaires

55. Le quatrième trimestre de l'année a été marqué par une montée en régime sensible de l'intervention humanitaire et cela dans presque tous les domaines, notamment la nourriture, l'eau, la nutrition et la santé. En octobre, plus de 2,6 millions de Somaliens ont reçu une aide alimentaire. Depuis le début de l'année, plus de 1,2 million de personnes ont accès durablement à l'eau, dont 575 000 depuis le début de la crise en juillet, et plus de 1,8 million ont bénéficié de distributions d'eau ponctuelles, et depuis juillet pour la majorité d'entre elles. Les 30 et 31 août, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendu dans les camps de déplacés de Dolo et de Mogadiscio, où il a demandé à toutes les parties de mettre

fin à la violence, de respecter le droit humanitaire et d'autoriser le libre accès à toutes les populations ayant besoin d'aide.

56. Depuis la déclaration de l'état de famine, le Programme alimentaire mondial (PAM) a intensifié son intervention et a ainsi pu secourir plus de 1,1 million de personnes en octobre, contre 700 000 en moyenne en juillet. Reste que le conflit, le mauvais état des routes – aggravé par des pluies plus abondantes que la normale, la congestion portuaire et l'insécurité – continuent d'entraver l'accès à certaines zones et que des carences majeures sont encore signalées dans les régions du Bas-Juba, du Moyen-Chébéli et dans le sud de la région de Galguduud.

57. En septembre et octobre, les partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont venus en aide à quelque 65 000 des 450 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë, essentiellement dans le sud, où vivent 75 % des enfants malnutris. Afin de prévenir l'aggravation de la malnutrition et de la mortalité dans les populations les plus exposées, les organismes d'aide ont continué de secourir en moyenne 50 000 familles par mois en leur distribuant systématiquement des suppléments alimentaires. De plus, 20 000 familles ont été admises dans les programmes de distribution d'aliments liquides.

58. Durant la période considérée, les acteurs de la lutte antimines à vocation humanitaire ont déminé plus de 7 kilomètres carrés de terres à l'usage des populations locales et ont ainsi détruit 383 engins explosifs, dont 7 mines antipersonnel, 2 mines antichar et 374 pièces de munitions non explosées. Des messages d'information et de mise en garde ont été adressés à plus de 25 000 personnes en septembre afin de les sensibiliser au danger que représentent ces engins.

B. Activités de relèvement et de développement

59. En novembre, l'ONU, ses interlocuteurs gouvernementaux et les acteurs de la société civile ont défini leurs priorités communes pour 2012 au titre de la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie. Le « Plan de développement national du Somaliland » a également été examiné avec les donateurs, les organisations non gouvernementales, l'ONU et la Banque mondiale au Forum de haut niveau sur la coordination de l'aide qui s'est tenu à Hargeysa le 22 novembre.

60. Des progrès ont été enregistrés en termes d'accès à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au titre du point Services sociaux de la Stratégie. La mise en route de l'ensemble essentiel de services de santé a débuté au « Somaliland » et au « Puntland », et l'introduction de partenariats public-privé pour l'approvisionnement en eau dans les zones rurales a également progressé avec la création de nouvelles compagnies des eaux pour gérer la distribution de l'eau. Les préparatifs des grands travaux de remise en état des réseaux d'alimentation en eau ont commencé dans deux villages en novembre et la réparation de deux autres réseaux plus petits, des écoles et des infrastructures de santé a continué un peu partout au « Puntland » comme au « Somaliland ».

61. Au titre du point Réduction de la pauvreté et accroissement des moyens de subsistance de la même Stratégie, plus de 150 000 ménages du centre et du sud de la Somalie ont bénéficié de programmes travail contre rémunération et de projets de création d'emplois. Des intrants agricoles ont été distribués à 158 000 ménages dans le sud de la Somalie et 2,6 millions de têtes de bétail ont été vaccinées. Un partenariat public-privé pour la gestion des déchets solides et l'approvisionnement en eau a été

créé à Mogadiscio. Au « Puntland », l'ONU a créé des marchés aux poissons, a lancé un programme de traitement de masse du bétail dans sept districts et a dispensé des microfinancements. Au « Somaliland » l'Organisation a installé des systèmes d'approvisionnement en eau, construit des centres de soins et réparé des routes.

62. Au titre du point Bonne gouvernance et sécurité humaine de la Stratégie pour l'aide à la Somalie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a conduit une mission à Mogadiscio en septembre pour planifier avec le Ministre de la justice une évaluation du secteur pénitentiaire somalien sur la base des conclusions du rapport établi par le Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires et par le Département des opérations de maintien de la paix sur la situation actuelle dans la prison centrale de Mogadiscio. Au « Somaliland », grâce à l'appui du PNUD, les rentrées fiscales du Ministère des finances ont atteint 24 millions de dollars au troisième trimestre – une augmentation de 90 % par rapport au même trimestre de 2010. Le Gouvernement a ainsi pu doubler les traitements des fonctionnaires et des personnels de sécurité.

C. Activités de stabilisation et de relèvement à Mogadiscio

63. L'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses projets d'amélioration de la sécurité à Mogadiscio, en procédant notamment à l'enlèvement des restes explosifs de guerre. Elle a soutenu les comités de sûreté des districts dans le cadre du projet Les jeunes pour le changement. Le PNUD a fourni des référents médicaux, un accompagnement psychosocial et un service de conseil judiciaire aux victimes de violences sexuelles et sexistes et a passé un accord avec le Président de la Cour suprême de la Somalie afin d'appuyer la tenue d'audiences foraines. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a organisé des consultations sur un nouveau programme conçu pour donner des emplois durables à un millier de personnes et de fournir 15 000 journées de travail temporaire dans des chantiers d'amélioration des infrastructures économiques. En novembre, l'Organisation internationale pour les migrations a lancé un nouveau programme d'assainissement des déchets afin de procurer des moyens de subsistance d'urgence à 800 déplacés, essentiellement des femmes.

64. Dans le cadre de sa stratégie de stabilisation et de relèvement pour Mogadiscio, l'ONU a présenté un plan par étapes et une série de projets viables à la réunion du Groupe de contact international qui s'est tenue à Copenhague le 30 septembre. Certains projets se poursuivent ainsi qu'indiqué plus haut, mais leur sort est subordonné à la disponibilité future des fonds. La stratégie, adoptée d'un commun accord par les entités du système des Nations Unies, les ONG internationales et locales, les ministères du Gouvernement fédéral de transition et l'administration de Benadir, se fonde sur les priorités du Gouvernement fédéral de transition (sécurité humaine, services de base et emploi) définies en juin. Ces activités viennent compléter l'action humanitaire et intègrent les principes de viabilité, de responsabilité et de transparence.

65. Certains ministères du Gouvernement fédéral de transition, dont le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la jeunesse, du travail et des sports et le Ministère de l'éducation, ont donné un certain nombre de moyens aux écoles de Mogadiscio. Mais la collecte des recettes fiscales par le Gouvernement fédéral de transition, par exemple celle des droits portuaires, reste opaque, de même que l'utilisation des aides bilatérales octroyées à tels dignitaires ou ministères. Le

Ministère fédéral des finances a fait savoir que les recettes douanières du port maritime et de l'aéroport allaient à la Banque centrale et étaient certifiées par le Comptable général et le Vérificateur général des comptes. Les dépenses du Gouvernement fédéral de transition sont surtout des dépenses de fonctionnement (traitements des fonctionnaires et frais généraux des ministères, notamment). Peu d'informations ont filtré sur les taxes municipales prélevées sur les marchés locaux et auprès des entreprises, et la législation sur les télécommunications et les médias doit être révisée et uniformément appliquée. La loi de 2011 relative à la Banque centrale a été adoptée par le Cabinet et le Parlement en septembre; la loi sur les institutions financières et la loi relative à la gestion des finances publiques sont toutes deux en cours d'examen.

D. Droits de l'homme et protection des civils

66. Selon certaines allégations, Al-Chabab enrôle des recrues de force dans le Bas-Chébéli et procède à des exécutions sur des soupçons d'espionnage. Les attentats à la grenade visant le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM font souvent des morts parmi les civils.

67. L'intensification des opérations militaires dans le sud de la Somalie a fait des victimes civiles et entraîné des déplacements de population. Le 30 octobre, une frappe aérienne sur la ville de Jilib (Juba Dhexe), aurait fait au moins 3 morts et plus de 50 blessés, essentiellement des femmes et des enfants. Le Kenya a annoncé qu'il allait enquêter sur toutes les pertes civiles liées à l'opération. Le 31 octobre, dans un communiqué commun publié par la Somalie et le Kenya, le Gouvernement fédéral de transition s'est engagé à demander l'aide de la Cour pénale internationale pour convaincre le mouvement Al-Chabab de crimes contre l'humanité en vue d'engager des poursuites.

68. À Mogadiscio, de nombreux témoins ont fait état des pillages, des tueries et des actes de violence sexuelle auxquels se livreraient des bandes d'hommes armés en tenue militaire à l'encontre des déplacés. Le décret d'état d'urgence pris le 13 août par le Gouvernement fédéral de transition, qui interdit aux milices de pénétrer dans les camps de déplacés, reste pratiquement lettre morte. Des procès se sont soldés par des peines de mort et quelques exécutions ont eu lieu malgré le moratoire sur la peine capitale annoncé dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. L'examen s'est conclu en septembre, et la Somalie a adopté l'ensemble des 155 recommandations qui lui avaient été adressées pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

69. Un rapport intitulé « Civilian Harm in Somalia: Creating an Appropriate Response » a été lancé le 10 novembre. Établi par l'ONG Campaign for Innocent Victims in Conflict (CIVIC) à la demande du HCR, il recommande la création d'une cellule chargée de recenser, analyser, soumettre à enquête et traiter tous les cas d'atteinte à des civils. L'AMISOM a pleinement entériné le rapport et des financements seront recherchés auprès des donateurs afin d'établir la cellule et les mécanismes de réparation correspondants.

70. Le « Puntland » élabore des lois concernant les mutilations génitales féminines et la création d'institutions de défense des droits de l'homme. Mais, en attendant, plus de 300 jeunes soupçonnés de liens avec Al-Chabab ont été arrêtés et emprisonnés, ce qui ne laisse pas d'être très inquiétant.

E. Protection de l'enfance

71. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'est rendue à Mogadiscio le 23 novembre pour soutenir l'équipe spéciale de pays des Nations Unies, qui s'efforce de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement en vue de mettre fin aux graves violations commises à l'encontre des enfants. Durant sa visite, elle a obtenu de la part du Président et du Premier Ministre l'engagement d'élaborer un plan d'action pour faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants par le Gouvernement fédéral de transition, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement a également nommé de nouveaux interlocuteurs militaires et civils référents qui travailleront avec l'ONU à cette fin.

72. Le Gouvernement fédéral de transition détient un nombre indéterminé d'enfants qui étaient anciennement dans les rangs d'Al-Chabab. Ma Représentante spéciale a pu en rencontrer quelques-uns. Après cette visite, l'UNICEF a entrepris de faciliter leur réinsertion et d'aider le Gouvernement à leur trouver un autre lieu où ils pourront bénéficier de services adaptés à leur âge. S'assurer que les enfants qui ont été associés à Al-Chabab ont accès à des soins et à un accompagnement conformes aux normes internationales de la protection de l'enfance sera l'une des priorités des mois à venir.

73. Plus de 200 violations graves à l'encontre des enfants auraient été commises durant la période à l'examen, avec essentiellement des recrutements d'enfants, l'utilisation d'enfants dans les combats et le déni d'accès à l'aide humanitaire, commises essentiellement par Al-Chabab dans le centre-sud de la Somalie.

74. Bien qu'Al-Chabab ait bloqué la création d'espaces amis des enfants par l'ONU, plus de 36 000 enfants ont pu bénéficier des services de ces lieux, qui ont enregistré 378 enfants isolés.

75. L'ONU a poursuivi ses efforts pour veiller à la protection des enfants en s'adressant à l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant la Somalie qui s'est réunie pour la deuxième fois en octobre. Un conseiller pour la protection de l'enfance a également été détaché au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

76. Le 14 novembre, l'UNPOS a aidé le Ministre de l'avancement des femmes et des affaires familiales à convoquer une réunion avec des représentantes de 32 organisations de femmes du centre-sud de la Somalie, du « Puntland », de Galmudug et de la diaspora, en vue d'élaborer des stratégies efficaces pour mobiliser les femmes au service des tâches de la transition. L'ONU soutient également la tenue de consultations sur la participation des femmes à la vie politique au « Somaliland », dans le sillage d'un décret présidentiel pris en septembre.

77. Du 22 au 24 novembre, l'Union africaine et les Nations Unies ont conduit à Bujumbura la formation préalable avant déploiement de 40 officiers du bataillon burundais, de manière à les sensibiliser à la politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et de violence sexuelle commis par des soldats de l'AMISOM.

V. Coordination

A. Présence des Nations Unies et action coordonnée en Somalie

78. Le cadre stratégique intégré qui guide l'action des Nations Unies en Somalie a été révisé et aligné sur la feuille de route. Malgré une situation difficile et précaire sur le plan de la sécurité, les opérations des Nations Unies mobilisent sur place un effectif moyen d'un millier de personnes. Les risques sont gérés moyennant des évaluations régulières et notamment des décisions sur le risque acceptable, le déploiement d'une capacité de sécurité supplémentaire et des dispositifs de secours et d'évacuation.

79. Au 30 novembre, l'UNPOS avait déployé un effectif de 28 personnes en Somalie, soit 14 à Hargeysa, 10 à Garoowe et 4 à Mogadiscio. Le déploiement intégral du personnel devrait intervenir une fois que la construction de bâtiments répondant aux normes de sécurité minimum sera achevée. Le bâtiment permanent à usage de logements et de bureaux devrait être prêt à la fin de 2011 et il pourra accueillir environ 32 agents de l'UNPOS et de l'UNSOA.

80. Des négociations avec le Gouvernement fédéral de transition ont été engagées en vue de conclure des accords de statut des missions pour l'UNPOS ainsi que pour l'UNSOA. De plus, mon Représentant spécial a adressé une lettre aux autorités régionales du « Puntland » et du « Somaliland » afin de leur rappeler les privilèges, immunités, facilités, dérogations et droits qui devaient être accordés à l'UNPOS et à son personnel.

B. Coopération entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et les Nations Unies

81. L'ONU collabore étroitement avec l'Union africaine et l'IGAD pour tous les aspects de ses activités en Somalie. Les réunions techniques mensuelles des équipes dirigeantes de l'UNPOS, de l'AMISOM et de l'IGAD ont continué. Les responsables de l'AMISOM et de l'IGAD se sont retrouvés à Addis-Abeba le 23 août 2011 afin de s'entendre sur une position commune au sujet du processus de paix en Somalie et sur des procédures permanentes de compte rendu, de renforcement des capacités et de partage de l'information avec le Gouvernement fédéral de transition.

82. Par ailleurs, l'ONU travaille en étroite coopération avec l'AMISOM et l'IGAD pour resserrer les liens entre les membres du personnel civil chargés des questions relatives à la Somalie. Il s'agit en l'occurrence de renforcer la collaboration dans le domaine de la sécurité, de l'action politique, du relèvement et de l'aide humanitaire grâce à des analyses, des notes d'information et des missions conjointes en Somalie, ainsi que dans le domaine de l'appui et de la formation techniques.

83. L'Union africaine, l'IGAD et l'ONU mettent actuellement au point une stratégie politique conjointe de manière à pouvoir fixer des orientations qui cadreront avec le concept militaire stratégique de l'Union. L'initiative vise à assurer une coordination optimale propre à faciliter l'application efficace de la feuille de route.

VI. Mobilisation des ressources

84. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM a reçu de l'Inde une contribution non préaffectée d'un montant de 500 000 dollars. Qui plus est, le Royaume-Uni a annoncé une contribution de 60 000 livres pour améliorer le confort des soldats de l'AMISOM. Des négociations sont en cours avec le Canada et le Danemark en vue d'un soutien éventuel. Ce fonds d'affectation spéciale dispose d'un solde disponible de 6,1 millions de dollars, réservé essentiellement à des fins non militaires.

85. Le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie a reçu 300 000 euros (413 160 dollars) de la Finlande pour soutenir un projet UNPOS de rapprochement et de réconciliation en Somalie, ainsi que 47 065 dollars de la Suisse pour appuyer le Comité technique chargé de faciliter, coordonner et contrôler l'application de la feuille de route. Ce fonds d'affectation spéciale dispose d'un solde de 1,5 million de dollars.

86. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux institutions de sécurité somaliennes dispose d'un solde non engagé de 400 000 dollars.

87. Début novembre, mon Représentant spécial et le Premier Ministre ont signé conjointement un état estimatif des ressources requises pour appliquer la feuille de route. La prévision d'un montant total de 35,6 millions de dollars est fondée sur une cartographie des besoins et sur une analyse des lacunes conduites par le Gouvernement fédéral de transition et l'UNPOS. Elle ne tient pas compte des besoins liés au critère relatif à la sécurité, qui exigerait une estimation des dépenses distincte.

88. Depuis sa création en janvier 2010, le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a reçu des contributions d'un montant de 11 millions de dollars, et a décaissé 7 millions de dollars.

VII. Observations et recommandations

89. Le Gouvernement fédéral de transition a rencontré plusieurs difficultés au fil des ans, en a surmonté certaines, et a dû faire face à de nouveaux défis. La capacité de résilience dont le Gouvernement a fait preuve donne à penser que, avec de la détermination et avec le soutien nécessaire, il pourra commencer à établir son autorité partout en Somalie. Il lui faudra pour cela montrer de la fermeté et un attachement sans réserve à la feuille de route, et montrer également qu'il peut coopérer avec les acteurs présents à l'intérieur du pays et coordonner son action avec les acteurs internationaux.

90. La Somalie constitue une priorité à laquelle je suis résolument attaché et l'ONU est déterminée à appuyer le retour à la normale de la Somalie.

91. Nous devons continuer d'appréhender les problèmes complexes que connaît la Somalie avec précaution et doigté. Alors que nous approchons de la fin de la période de transition, prévue pour août 2012, nous devrions nous employer tout particulièrement à protéger les gains qui ont été durement acquis ces dernières années sur le plan de la sécurité et sur le plan politique. Nous devons veiller à ce que tous les efforts contribuent au bout du compte à l'exécution de la feuille de route. J'espère que les prochaines rencontres, qui doivent notamment se tenir à

Londres et à Istanbul, contribueront à renforcer notre engagement concernant les mesures à mettre en œuvre pour aider la Somalie.

92. Dans sa résolution 2010 (2011), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par les Institutions fédérales de transition par rapport à la feuille de route. Hélas, comme il a été souligné aux paragraphes 12 à 18 ci-dessus, certains des délais qui avaient été arrêtés n'ont pas été respectés. Je salue certes l'avancée du processus, mais les Institutions fédérales de transition doivent faire des progrès tangibles concernant plusieurs tâches clefs, surtout celles qui nécessitent peu de moyens. Parmi les priorités à mettre en œuvre au cours des prochains mois, il y a l'adoption par le Parlement d'un plan national de sécurité et de stabilisation, l'établissement du texte définitif de la Constitution et la réforme parlementaire.

93. Il est important de noter à ce propos que ceux qui y feront obstacle s'exposent à des mesures ciblées et que le Conseil de sécurité a dit à de nombreuses reprises que l'appui qui serait accordé à l'avenir aux Institutions fédérales de transition serait subordonné à l'accomplissement de ces tâches. Même si je me félicite de l'engagement pris par le Gouvernement fédéral de transition de lutter contre la corruption, je lui demande instamment de redoubler d'efforts pour lever tous les soupçons de corruption financière ou de détournement de l'aide des donateurs.

94. Si je loue la générosité dont les donateurs font preuve, surtout en réaction à la catastrophe humanitaire, je dois dire que les ressources dont disposent les Nations Unies et l'AMISOM pour la Somalie ne sont pas à la hauteur des difficultés rencontrées ni des mandats qui leur ont été confiés. Je conviens que des mesures d'austérité s'imposent dans le contexte économique et financier actuel, mais bien qu'elle perçoive davantage de recettes, la Somalie a besoin d'une aide soutenue pour mettre en œuvre la feuille de route. Je salue et encourage les nouveaux donateurs et me félicite du rôle qu'ils jouent.

95. Il convient de souligner d'autre part que la Somalie doit prendre en charge la conduite de ses propres affaires. Elle devrait produire ses propres revenus et les utiliser pour renforcer ses capacités institutionnelles. L'ONU est disposée à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales. Il s'agit d'une mesure qui est essentielle pour la viabilité à long terme du pays.

96. Rappelant les dispositions correspondantes des résolutions 1964 (2010) et 2010 (2011), je renouvelle l'appel que j'avais lancé aux États Membres dans mon dernier rapport pour qu'ils apportent leur soutien au déploiement des contingents de l'AMISOM.

97. Même si l'AMISOM a accompli d'importantes réalisations, cela ne doit pas détourner l'attention du fait qu'elle reste sous-équipée et sous-financée. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, il subsiste encore des lacunes importantes dans le dispositif d'appui des Nations Unies à l'AMISOM, en particulier en ce qui concerne l'absence de multiplicateurs de force et le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents. À l'heure actuelle, il y a neuf mois de retard dans le remboursement de ces sommes, ce qui pèse de manière inacceptable sur les ressources financières limitées des pays fournisseurs de contingents, qui font déjà des sacrifices considérables au nom de la communauté internationale. Si les contingents de l'AMISOM commencent à être déployés ailleurs qu'à Mogadiscio, les dépenses opérationnelles doivent permettre de financer

le déploiement de moyens de mise en œuvre et de multiplicateurs de force pour assurer une présence efficace à Mogadiscio et une capacité de mobilité essentielle.

98. J'ai donc l'intention d'engager une réflexion avec le Conseil de sécurité sur l'intégration au dispositif d'appui des Nations Unies à l'AMISOM du remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et de la fourniture de multiplicateurs de force, notamment des unités d'hélicoptères ainsi que des moyens de transport et du génie. Comme suite aux décisions prises le 2 décembre par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'ONU continuera de participer à la planification et proposera des options au Conseil de sécurité une fois que le concept stratégique pour les futures opérations, décrit aux paragraphes 31 et 32 ci-dessus, aura été complètement défini.

99. Je me réjouis que le Conseil des ministres ait arrêté le plan national de stabilité et de sécurité, et j'invite instamment le Parlement à l'approuver. L'ONU reste toute disposée à aider le Gouvernement fédéral de transition à étoffer ses forces de police et de sécurité, mais soulignera une fois encore la nécessité de la transparence, du sens des responsabilités et de l'efficacité dans la réception, la gestion et l'administration du matériel et des ressources que fournissent les donateurs. Je suis reconnaissant aux États Membres et aux organisations régionales de l'appui qu'ils apportent, soit par des voies bilatérales, soit par l'entremise du Comité, et j'invite les autres à concourir à l'effort.

100. Le puissant appui d'urgence fourni par les donateurs a fait beaucoup avancer l'action humanitaire sur le front de la famine, en élargissant rapidement son théâtre. Au mois de novembre, sur les 6 régions en situation officielle de famine au moment de mon rapport précédent, 3 – Bay, Bakool et Shabelle Hoose – avaient été ramenées au niveau antérieur et le nombre de Somaliens menacés était passé de 750 000 à 250 000. Ces acquis sont fragiles et ne se maintiendront que si l'assistance reste à son niveau actuel, ce qui suppose que les donateurs feront un effort appréciable pour l'Appel global de 2012.

101. Je suis préoccupé aussi par l'interdiction dont Al-Chabab a frappé plusieurs organismes des Nations Unies dans les districts qu'il maîtrise, ce qui compromet les fragiles améliorations déjà obtenues à un moment où 3 millions de Somaliens vivent encore une crise humanitaire dans le sud. Sont de surcroît préoccupantes les répercussions qu'ont les combats en cours sur la population civile. Je répète que toutes les parties en présence doivent respecter le droit humanitaire et s'abstenir à ce titre de tout ce qui peut provoquer de nouveaux déplacements ou perturber l'accès des agents humanitaires aux personnes dans le besoin.

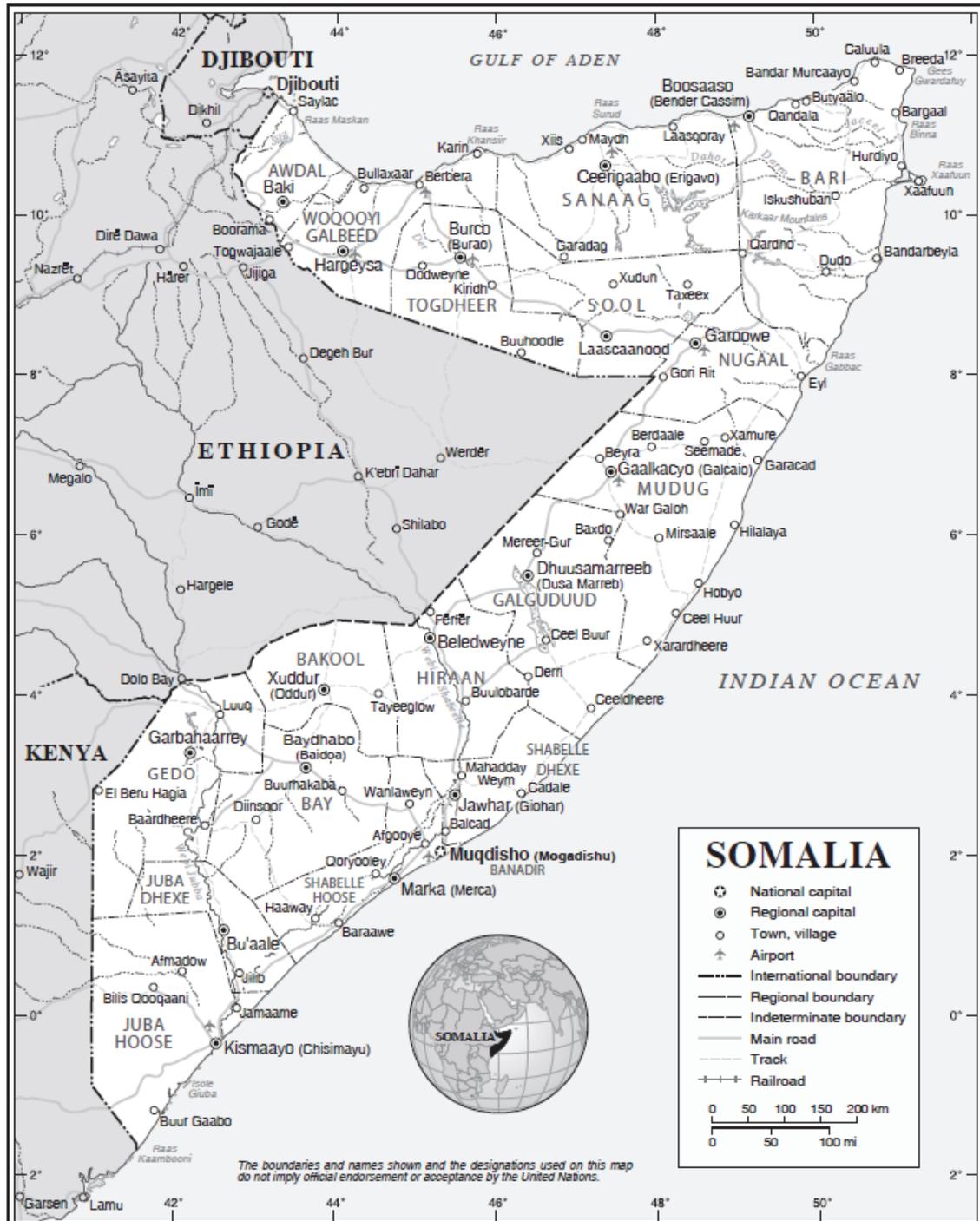
102. Je me félicite de l'adoption de la stratégie de relèvement et de stabilisation de Mogadiscio de l'ONU. Certaines réalisations sont déjà lancées, mais la suite dépendra de la disponibilité des financements et de la facilité d'accès à la capitale. J'engage les donateurs à apporter un surcroît de ressources à des conditions assouplies permettant des versements diligents, afin de répondre aux besoins immédiats de la population.

103. Je suis très profondément préoccupé par le renouvellement des violations graves du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, surtout celles qui prennent des femmes et des enfants pour victimes, et je demande à toutes les parties d'y mettre immédiatement fin et de faire en sorte d'en traduire les auteurs en justice. Je me félicite que le Coordonnateur résident de l'ONU et le Premier Ministre soient convenus de mettre sur pied un détachement

qui s'occupera spécialement des violences sexistes et de la protection des civils, et j'invite les partenaires à avancer rapidement dans cette voie. Je me félicite aussi que le Gouvernement fédéral de transition se soit à nouveau engagé à signer et mettre en application le plan qu'a prescrit le Conseil de sécurité afin qu'il soit mis un terme au recrutement d'enfants dans les forces somaliennes, et j'attends avec une certaine impatience de voir le plan entièrement réalisé. J'engage le Gouvernement fédéral de transition à s'efforcer, avec l'aide des organismes des Nations Unies, de faire sortir les enfants des rangs des forces de sécurité et d'Al-Chabab, et à leur offrir l'accompagnement dont ils ont besoin dans l'immédiat et à terme plus lointain.

104. Comme je le disais dans mon rapport précédent, le renforcement de la présence de l'Organisation en Somalie améliorera les rapports avec les autorités publiques, en ce qui concerne surtout la réalisation des tâches concernant la transition et l'application de la feuille de route. Je me réjouis à ce propos de la toute prochaine installation de mon Représentant spécial à Mogadiscio. Je me réjouis aussi que la Turquie y ouvre une ambassade et que le Royaume-Uni et l'Italie aient annoncé leur intention d'en faire autant, si les conditions de sécurité le permettent. J'invite instamment les autres pays à suivre leur exemple.

105. Je tiens pour terminer à rendre hommage au Gouvernement burundais et au Gouvernement ougandais qui ne cessent de faire des sacrifices et de se dévouer pour la cause de la paix en Somalie. Je renouvelle l'expression de mes condoléances aux proches des victimes, y compris les membres des forces du Gouvernement fédéral de transition, leurs alliés et les soldats de l'AMISOM qui ont été tués. Je dois dire aussi ma gratitude à mon Représentant spécial pour la volonté qu'il met à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. Les hommes et les femmes qui sont au service de l'Organisation et de ses partenaires dans des conditions difficiles ont une responsabilité particulière, celle de veiller à ce que les Somaliens reçoivent ce que la communauté internationale a de mieux à offrir.



Map No. 3690 Rev. 8 UNITED NATIONS
May 2011 (B&W)

Department of Field Support
Cartographic Section

Annexe

Réunion consultative sur la fin de la période de transition en somalie

Déclaration sur l'adoption de la feuille de route Mogadiscio, le 6 septembre 2011

1. La première réunion consultative sur la fin de la période de transition en Somalie a eu lieu à Mogadiscio du 4 au 6 septembre 2011.
2. Les personnalités suivantes s'y sont exprimées : S. E. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition, M. Sharif Hassan Sheikh Adan, porte-parole du Parlement fédéral de transition, S. E. M. Abdiweli Mohamed Ali, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, Abdirahman Mohamed Mohamud, Président de l'État somalien du Puntland, Mohamed Ahmed Alin, Président de l'État somalien du Galmudug et M. Wafula Wamunyinyi, Représentant spécial adjoint du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie. Cette réunion était animée par Augustine P. Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.
3. Participent également à cette réunion des représentants des Institutions fédérales de transition, de l'État somalien du Puntland, de l'État somalien du Galmudug et du groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ). Environ 36 représentants de la communauté internationale ont également pris part aux débats, dont plusieurs organisations régionales : l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique.
4. Le Coordonnateur de l'action humanitaire de l'ONU, M. Mark Bowden, a fait un exposé sur la crise humanitaire et la sécheresse actuelles lors d'une séance spéciale consacrée à ce sujet.
5. La rencontre avait pour objet l'étude des quatre axes de travail prioritaires en vue de la fin de la période de transition, le 20 août 2012, à savoir : la sécurité, la constitution, la réconciliation et la bonne gouvernance, l'adoption de la feuille de route décrite en annexe 1 et l'entente des parties sur les principes à respecter dans sa mise en œuvre :
 - a) Un processus somalien : le Gouvernement fédéral de transition dirigera la réalisation des étapes de la feuille de route en collaboration avec le Parlement fédéral de transition, les entités régionales et tous les secteurs de la société, y compris les femmes, les entreprises, les chefs religieux, les personnes âgées et les jeunes;
 - b) Inclusion et participation : les tâches prioritaires de la feuille de route doivent n'exclure personne et se faire avec la participation du Gouvernement fédéral de transition, du Parlement fédéral de transition, du Puntland, du Galmudug, de l'ASWJ et de la société civile;
 - c) Ressources : les Institutions fédérales de transition et la communauté internationale s'engagent à soutenir la réalisation de la feuille de route sans délai, conformément au plan de mobilisation des ressources dont les jalons seront décidés sous 21 jours. L'aide financière de la communauté internationale sera liée aux

résultats et soumise à la condition que les tâches prioritaires soient effectivement réalisées;

d) Puisque le temps et les ressources sont limités, les Institutions fédérales de transition et la communauté internationale devront se réunir en Somalie autant que possible pour laisser plus de temps aux Institutions de transition pour la réalisation de la feuille de route;

e) Contrôle et respect des dispositions prévues par la feuille de route : l'application de la feuille de route fera l'objet d'un contrôle continu et les mesures nécessaires seront prises pour s'assurer que les indicateurs et les échéances prévus sont respectés, conformément à l'Accord de Kampala.

6. Sous 14 jours devra être formé un comité technique composé des Institutions fédérales de transition, d'entités régionales, de l'ASWJ et d'organisations régionales comme l'IGAD, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Union africaine, la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la Ligue des États arabes, l'UE et l'ONU, ayant pour mission de faciliter la coopération et la collaboration des parties somaliennes entre elles et avec leurs partenaires internationaux dans l'application de la feuille de route. Ce comité travaillera à Mogadiscio.

7. En conclusion, les participants à la Réunion consultative ont exprimé leur gratitude envers l'AMISOM, les pays qui fournissent des contingents (le Burundi et l'Ouganda) et les forces somaliennes pour les sacrifices qu'ils continuent à faire pour appuyer la paix et la stabilité en Somalie.

Signé ce jour, le six septembre deux mil onze, à Mogadiscio, en Somalie

Le Premier ministre du Gouvernement
fédéral de transition
(*Signé*) S. E. Abdiweli Mohamed **Ali**

Le Ministre de l'éducation
de l'État somalien du Puntland
(*Signé*) Abdi Farah **Saeed**

Le Ministre de la coopération
internationale du Galmudug
(*Signé*) Mohamed Ali-Nur **Hagi**

Le Chef de la délégation du groupe
Ahlu Sunna Wal Jama'a
(*Signé*) Khalif Abdulkadir Moalin **Noor**

Le Représentant spécial
du Secrétaire général
(*Signé*) Augustine P. **Mahiga**

Le Représentant spécial adjoint
du Président de la Commission
de l'Union africaine pour la Somalie
(*Signé*) M. Wafula Wamunyinyi

Le Conseiller principal en gouvernance
et politique de l'Autorité intergouvernementale
pour le développement
(*Signé*) Mohamed Said **Omar**

Le Chef de la Mission de la Ligue
des États arabes en Somalie
(*Signé*) Mohamed **Idris**

Appendice

Feuille de route de la fin de la transition en Somalie

Première composante : sécurité – a) Amélioration des conditions de sécurité à Mogadiscio et dans le reste de la Somalie

Tâches prioritaires et échéancier	Responsables	Ressources	Résultats attendus
a) Comité mixte de sécurité réunissant deux fois par mois à Mogadiscio toutes les parties intéressées en vue de s'attaquer aux principaux problèmes de sécurité	– Comité mixte de sécurité; Ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité nationale, des finances et de la planification, chefs des services nationaux de sécurité et observateurs	– Secrétariat du Comité mixte de sécurité; Calendrier des réunions; locaux à usage de bureaux	*** Participation des entités régionales et de l'ASWJ aux réunions du Comité mixte de sécurité (d'une durée de 2 jours)
b) Approbation et mise en route du Plan national de sécurité et de stabilisation d'ici au 19 octobre 2011; mise en œuvre des composantes prioritaires ci-après au cours des 12 mois à venir :		– Personnel du secrétariat	** Communication du Plan national de sécurité et de stabilisation aux entités régionales avant son adoption
i) Mise en place des structures administratives essentielles et maintien de l'ordre dans les zones dont le Gouvernement fédéral de transition a récemment acquis la maîtrise; inclusion des forces somaliennes régionales dans le mandat du Plan national de sécurité et de stabilisation;	– [Puntland et Galmudug et l'Ahlu Sunnah Wal Jama'a (ASWJ)]	– Budget	*** Mise en place des structures administratives essentielles
ii) Renforcement de la capacité d'intégration et de coordination du Gouvernement fédéral de transition aux fins du rassemblement des milices locales sous son autorité;	– Président du Parlement fédéral de transition et Comité parlementaire chargé des questions de sécurité, Comité mixte de sécurité et entités régionales, dont l'ASWJ	– Financements	*** Extension du mandat du Plan national de sécurité et de stabilisation aux forces régionales somaliennes
iii) Création de comités de sécurité aux échelons régional et local, chargés de coordonner et de faciliter les activités en matière de sécurité; établissement de l'ordre public;	– Chefs des services nationaux de sécurité	– Plan de travail	*** Intégration et coordination des milices locales
iv) Mise en œuvre du programme pour les transfuges et les combattants ayant renoncé à la lutte armée;	– ONU, UA, IGAD et États membres clefs s'occupant de renforcer la sécurité	– Programmes de formation	*** Comités locaux pour la paix et la sécurité
v) Prévention de la participation des enfants aux activités des forces armées;			*** Mise en œuvre du programme relatif aux transfuges
vi) Mesures de protection des civils contre toutes formes de violence armée, respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme.			

Composante 1 : sécurité – b) Efficacité des politiques relatives au maintien de la sécurité maritime et à la lutte contre la piraterie

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
<p>a) Adoption, <i>d'ici au 20 janvier 2012</i>, de politiques et de lois efficaces en matière de sécurité maritime et de lutte contre la piraterie, en coopération avec les entités régionales, dont le Puntland et le Somaliland, en vue de prévenir la piraterie et de préserver les ressources naturelles de la Somalie, et notamment :</p> <p>i) Définition de la ZEE annoncée <i>avant le 19 décembre 2011</i>;</p> <p>ii) Nomination d'un coordonnateur de la lutte contre la piraterie <i>d'ici au 19 décembre 2011</i>;</p> <p>iii) Mise en place d'un service de police maritime et de garde côtière, travaillant en coordination avec les forces de police terrestres;</p> <p>iv) Adoption d'une stratégie de sécurité maritime en concertation avec les régions et d'autres gouvernements, notamment dans le cadre du mécanisme de Kampala, <i>d'ici au mois de mars 2012</i>;</p> <p>v) Élaboration, <i>d'ici au 20 décembre 2011</i>, de programmes visant à promouvoir la lutte locale contre la piraterie et de projets économiques sur le littoral, avec mise en œuvre <i>avant le 20 mars 2012</i>;</p> <p>vi) Mise en place, <i>d'ici au 18 mai 2012</i>, des moyens d'instruire et juger les affaires de piraterie et les infractions au droit maritime et de punir les auteurs;</p> <p>vii) Adoption d'une législation relative à la lutte contre la piraterie <i>d'ici au 18 mai 2012</i>.</p>	<p>– Ministre de la pêche, Ministre des transports et des ports, Ministre de l'intérieur et de la sécurité nationale, missions de la Somalie auprès de l'ONU, de l'UA et de l'IGAD, et entités régionales (y compris l'ASWJ)</p> <p>– Envoyé spécial du Premier Ministre pour les questions relatives à la ZEE</p>	<p>– Mécanisme de Kampala, financements assurés, mobilisation de ressources</p> <p>– Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes</p>	<p>– Législation relative à la lutte contre la piraterie, accord entre le Gouvernement fédéral de transition et les autres gouvernements concernés</p>

Composante 2: Constitution – a) Version finale de la constitution

Tâches prioritaires et échéancier	Responsables	Ressources	Résultats attendus
a) Définition du processus constitutionnel par le Gouvernement d'ici au 19 septembre 2011	– Premier ministre, Ministre des affaires constitutionnelles	– Commission indépendante de la Constitution Comité d'experts somaliens	** Rapport d'activité
b) Création, d'ici au 19 septembre 2011, d'un Comité d'experts somaliens (9 membres maximum, dont 4 femmes) qui appuiera la rédaction du projet de constitution	– Premier ministre, Ministre des affaires constitutionnelles, Président du Parlement, en consultation avec toutes les parties intéressées	– Spécialistes externes et personnel d'appui; financements, experts internationaux, programmes de formation, renforcement des capacités	** Mise en place du Comité d'experts ** Rapports et résolutions des parties intéressées
c) Négociations avec les parties intéressées des questions de fédéralisme et de décentralisation administrative et autres questions litigieuses d'ici au 19 octobre 2011	–	–	** Réunions thématiques et réunions consultatives des parties intéressées
d) Tenue de réunions consultatives entre les parties prenantes d'ici au 19 novembre 2011, aux fins d'examiner et de résoudre les questions litigieuses, concernant notamment celles du fédéralisme et de la décentralisation de l'administration	– Commission indépendante de la Constitution fédérale, Comité d'experts	–	** Révision de la Charte fédérale de transition
e) Révision de la Charte fédérale de transition de la République somalienne d'ici au 19 décembre 2011 permettant la poursuite du processus constitutionnel	– Comité technique, Comité d'experts, Représentant spécial du Secrétaire général	– Budget et plan de travail – Travaux du groupe de réflexion	** Rapports sur les consultations tenues entre les parties intéressées ** Projet de constitution
f) Établissement du rapport des parties intéressées sur le fédéralisme, la décentralisation de l'administration et la résolution des questions litigieuses d'ici au 30 décembre 2011	– Président du Parlement, Ministre des affaires constitutionnelles, Comité parlementaire chargé de contrôler les commissions, Commission indépendante de la Constitution fédérale, Comité d'experts	– Projets de révision – Programmes d'instruction civique	** Réunion des parties intéressées
g) Publication du projet de constitution d'ici au 20 janvier 2012; tenue de réunions consultatives entre les parties intéressées d'ici au 20 mars 2012 en vue de valider le projet de constitution; publication du texte définitif du projet de constitution d'ici au 18 mai 2012	–	– Campagnes d'information – Renforcement des capacités – Publication et distribution du rapport	** Texte final du projet de constitution
	– Commission indépendante de la Constitution fédérale, Comité d'experts		
	– Idem		

Composante 2 : Constitution – b) Adoption du projet de constitution

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
a) Création d'un comité mixte réunissant le Gouvernement fédéral de transition, le Parlement fédéral de transition, les administrations régionales, des experts et des représentants de la vie associative (15 membres maximum, dont 5 femmes) <i>d'ici au 19 septembre 2011</i> , chargé des préparatifs de l'adoption du projet	– Président, Premier ministre, en consultation avec toutes les parties prenantes	– Mandat du Comité joint, budget, plan de travail, experts internationaux, secrétariat, mobilisation de ressources,	*** Mise en place du Comité mixte *** Rapport du Comité mixte
b) Établissement, <i>d'ici au 15 novembre 2011</i> , d'un plan d'action et d'un rapport concernant l'adoption provisoire du projet de constitution	– Comité mixte	– programmes de formation	*** Tenue de la réunion des parties intéressées, facilitée par le Représentant spécial du Secrétaire général
c) Tenue d'une réunion consultative de haut niveau <i>d'ici au 19 octobre 2011</i> , sur la mise en place d'une fédération née du renforcement des gouvernements des États et des administrations des régions et des districts; adoption d'un plan d'action pour l'adoption provisoire du projet de constitution	– Président, Premier ministre, Président du Parlement, administrations régionales, Comité technique, associations locales, Commission indépendante de la Constitution fédérale, Représentant spécial du Secrétaire général	– Diffusion de l'information – Réunion des parties intéressées, budget et planification	*** Accord des parties intéressées sur la réforme et le processus d'adoption du projet de constitution *** Réforme du Parlement
d) Mise en route, <i>d'ici au 20 janvier 2012</i> , des préparatifs de l'adoption provisoire du projet de constitution	– Représentant spécial du Secrétaire général	– Rapport conjoint, Accord des parties prenantes, projet de révision	*** Plan d'action
e) Achèvement, <i>d'ici au 19 avril 2012</i> , des préparatifs de l'adoption provisoire du projet de constitution	– Président du Parlement, Ministre des affaires constitutionnelles, Comité mixte, Comité parlementaire chargé de contrôler les commissions, Comité technique	– Calendrier des élections – Plan d'action	*** Adoption du projet de constitution et tenue des élections
f) Lancement de la procédure d'adoption provisoire du projet de constitution <i>d'ici au 20 avril 2012</i> ; adoption du projet <i>d'ici au 1^{er} juillet 2012</i>	– Comité mixte, Comité technique, Commission indépendante de la Constitution fédérale	– Plan électoral et mécanismes de contrôle	
g) Tenue d'un référendum constitutionnel conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution	– Mécanismes d'adoption – Parlement réformé, Comité technique, Groupe international de contrôle		

Composante 2: Constitution – c) Réforme parlementaire

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
a) Établissement d'un rapport sur l'état d'avancement de la réforme parlementaire par le Comité parlementaire sur la réforme d'ici au 19 septembre 2011; recommandation par le Comité des mesures qui donneront au Parlement les moyens d'appliquer la feuille de route	– Président du Parlement, Comité de réforme du Parlement fédéral de transition	– Lettre de nomination, mandat du Comité mixte, experts parlementaires, plan de travail des réunions et budget	*** Recommandations en vue de la réforme *** Réformes permettant la mise en œuvre de la feuille de route
b) Mise en route de la réforme du Parlement fédéral de transition d'ici au 19 septembre 2011 et achèvement de la procédure d'ici au 19 novembre 2011	– Président du Parlement et Comité de réforme du Parlement fédéral de transition	– Comité technique	*** Création du Comité mixte
c) Création d'ici au 19 septembre 2011 d'un comité mixte composé du Gouvernement fédéral de transition, du Parlement fédéral de transition et des administrations régionales d'experts, et de représentants d'associations locales (15 personnes maximum, dont 5 femmes) et chargé de tenir des consultations et de formuler des recommandations concernant la création d'un nouveau Parlement fédéral conformément à la nouvelle Constitution fédérale, le nombre de sièges et les modalités d'élection devant être arrêtés par l'Assemblée constituante et la constitution des États fédéraux devant se fonder sur la Charte fédérale de transition; facilitation par le Gouvernement de la création de nouveaux États fédéraux conformément à la Charte	– Gouvernement fédéral de transition, Parlement fédéral de transition, administrations régionales et Comité technique – Comité mixte – Comité mixte, Gouvernement fédéral de transition, Parlement fédéral de transition, administrations régionales et Comité technique, UA, IGAD		*** Rapport du Comité mixte *** Réunion des parties intéressées *** Inclusion de l'accord et du rapport des parties intéressées dans le projet de constitution
d) Établissement d'ici au 19 novembre 2011 d'un rapport par le Comité mixte sur la création d'un nouveau Parlement fédéral conformément à la nouvelle Constitution	– Représentant spécial du Secrétaire général		
e) Tenue d'une réunion consultative des parties prenantes d'ici au 19 novembre 2011, en vue d'un accord sur la création d'un nouveau Parlement fédéral conformément à la nouvelle Constitution			
f) Conclusion d'ici au 20 janvier 2012 d'un accord entre les parties intéressées, devant figurer dans le projet de constitution et portant sur la création d'un nouveau Parlement fédéral conformément à la nouvelle Constitution			

Composante 2 : Constitution – d) Élections et référendum constitutionnel

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
a) Adoption de l'encadrement légal de la Commission électorale intérimaire	– Président du Parlement, Parlement fédéral de transition, Ministre des affaires constitutionnelles	– Lettre de nomination, membres de la Commission; comités, plan de travail des réunions et budget	*** Nomination des membres de la Commission électorale intérimaire indépendante
b) Nomination d'ici au 19 septembre 2011 de personnes compétentes aux sièges d'une commission électorale intérimaire indépendante (9 membres maximum, dont 4 femmes) qui sera chargée de préparer les élections	– Président, Président du Parlement, Premier Ministre en consultation avec toutes les parties intéressées	– Commission électorale intérimaire indépendante	*** Définition des directives
c) Définition de directives concernant l'élection ou la sélection des membres du Parlement, des gouvernements des États et des administrations régionales et locales, la présentation des candidats, l'enregistrement des électeurs, la tenue des élections et du référendum, la réglementation relative aux élections et la surveillance de celles-ci d'ici au 20 décembre 2011;	– Commission électorale intérimaire indépendante	– Président du Parlement, Premier Ministre, Parlement fédéral de transition	*** Législation relative aux élections et aux partis politiques
d) Adoption de la législation relative aux élections et à la création et l'enregistrement des partis politiques d'ici au 30 décembre 2011	– Commission électorale intérimaire indépendante	– Commission électorale intérimaire indépendante	*** Adoption du plan électoral et formation des partis politiques
e) Préparation d'un plan électoral et/ou sélection et nomination des membres du Parlement et des administrations locales, enregistrement des partis politiques, inscription des électeurs et formation et instruction civique à fournir aux électeurs d'ici au 20 janvier 2012; établissement du plan d'action d'ici au 20 mai 2012	– Commission électorale intérimaire indépendante; Ministre de l'intérieur et de la sécurité nationale, ONU, UA, IGAD	– Commission électorale intérimaire indépendante; Ministre de l'intérieur et de la sécurité nationale, ONU, UA, IGAD	*** Sélection et nomination des membres du Parlement
f) Sélection et nomination des membres du Parlement fédéral et des administrations locales d'ici au 20 mai 2012; achèvement de l'opération d'ici au 20 juin 2012	– Idem	– Idem	*** Tenue des élections (au suffrage direct ou indirect)
g) Élections (au suffrage direct ou indirect) du Président, des membres du Parlement et des administrations locales d'ici au 20 août 2012	– Commission électorale intérimaire indépendante, État du Puntland, ONU, UA, IGAD	– Commission électorale intérimaire indépendante, État du Puntland, ONU, UA, IGAD	

Composante 3 : ouverture politique et réconciliation

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
a) Tenue d'une réunion de haut niveau <i>d'ici au 19 septembre 2011</i> pour mettre en œuvre les mesures de réconciliation avec les entités régionales, notamment l'ASWJ, sur la base des accords précédents; puis engagement d'un dialogue avec d'autres groupes somaliens (les entités régionales devraient être constituées conformément à la Charte fédérale de transition)	– Président, Président du Parlement, Premier Ministre, Conseil des ministres et entités régionales, dont l'ASWJ	– Réunion de haut niveau en Somalie	** Tenue d'une réunion de haut niveau en Somalie Conseil de réconciliation
b) Élaboration par le Gouvernement fédéral de transition, en consultation avec les entités régionales, dont l'ASWJ, d'un Plan de réconciliation nationale concernant notamment la résolution des différends entre clans; approbation par le Parlement de la stratégie d'ouverture <i>d'ici au 1^{er} octobre 2011</i>	– Gouvernement fédéral de transition, Parlement fédéral de transition	– Conseil de réconciliation, secrétariat, Cabinet, personnel, budget, mobilisation de ressources, plan de travail	** Établissement d'un rapport sur les Comités locaux pour la paix et la sécurité – communication du nombre de régions et d'administrations locales où des visites ont été effectuées, description des modalités de la coopération avec les administrations locales, services essentiels
c) Réforme et revitalisation de la Commission de réconciliation nationale <i>d'ici au 1^{er} octobre 2011</i>	– Gouvernement fédéral de transition, Parlement fédéral de transition, Ministre des affaires constitutionnelles et de la réconciliation, Ministre de l'intérieur et de la sécurité nationale et entités régionales, dont l'ASWJ	– Comités locaux pour la paix et la sécurité, budget, plan de travail, mécanismes de coordination	la coopération avec les administrations locales, services essentiels
d) Appui aux entités régionales, dont l'ASWJ, aux fins de coordonner et de soutenir les activités locales de réconciliation et de consolidation de la paix <i>d'ici au 19 novembre 2011</i>	– Idem	– Régions et administrations locales à visiter, services sociaux publics essentiels	** Application des modalités de la coopération avec les administrations locales
e) Visites dans toutes les régions maîtrisées par le Gouvernement fédéral de transition et auprès des entités régionales <i>d'ici au 19 novembre 2011</i> , dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent, et/ou définition des modalités d'appui, de coopération et de mise en place en ce qui concerne les administrations locales	– Président, Premier Ministre, Président du Parlement	– Mobilisation de ressources	
f) Lancement des activités des comités pour la paix déjà créés au sein des entités régionales et facilitation de la création de nouveaux comités <i>d'ici au 19 novembre 2011</i> aux fins de favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix à l'échelle locale			

Composante 4 : bonne gouvernance – a) *Transparence et sens des responsabilités*

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
a) Amélioration des mécanismes de coordination et de mise en commun de l'information entre les institutions somaliennes et internationales s'occupant de développement et d'affaires humanitaires <i>d'ici au 19 septembre 2011</i>	– Ministre de la planification, Ministre de l'intérieur et de la sécurité nationale, Comité technique	– Réunion avec les organismes d'aide aux fins de modifier le mécanisme de coordination	** Rapport sur la coordination et la mise en commun de l'information
b) Adoption de lois et de mesures de lutte contre la corruption et l'abus de pouvoir à tous les niveaux de gouvernement, notamment aux échelons local et régional;	– Premier Ministre, Président, Parlement fédéral de transition, Comité technique	– Équipe chargée d'analyser l'ensemble des recettes et des dépenses du Gouvernement fédéral de transition	** Amélioration des mécanismes de coordination
c) Nominations à la Commission intérimaire indépendante chargée de la lutte contre la corruption (9 membres maximum, dont 4 femmes) <i>d'ici au 19 novembre 2011</i>	– Commission intérimaire indépendante chargée de la lutte contre la corruption, Comité technique, Ministre de la justice	– Experts, études de terrain – vérification des comptes, renforcement des capacités	*** Nomination des membres de la Commission intérimaire indépendante chargée de la lutte contre la corruption
d) Mise en place <i>d'ici au 19 décembre 2011</i> d'un groupe de travail chargé de rendre compte de toutes les recettes et dépenses du Gouvernement fédéral de transition, y compris les taxes aéroportuaires, les frais d'atterrissage, de stationnement, de survol et de mouillage, les droits de quai, les frais de communication et les sommes versées par les donateurs	– Premier Ministre, Ministre des finances, Ministre de la planification, Ministre du commerce	– Experts, études de terrain – vérification des comptes, renforcement des capacités	*** Rapport sur la lutte contre la corruption et les résultats obtenus
	– Premier Ministre, Ministre des finances, Vérificateur général des comptes, Trésorier		** Mise en place du groupe de travail
	– Premier Ministre, Ministre de la planification		*** Rapport du groupe de travail
			*** Adoption du budget par le Parlement
			*** Lutte contre la corruption et résultats obtenus

Composante 4 : bonne gouvernance – b) Gestion des finances publiques

<i>Tâches prioritaires et échéancier</i>	<i>Responsables</i>	<i>Ressources</i>	<i>Résultats attendus</i>
a) Enregistrement de toutes les recettes du Gouvernement sur des formulaires officiels et conformément à la législation en vigueur, et dépôt des recettes au Fonds consolidé de la Banque centrale d'ici au 19 décembre 2011	– Premier Ministre, Ministre des finances, Ministre de la planification, Ministre du commerce, Ministre de l'intérieur	– Réunion avec les organismes d'aide aux fins de modifier le mécanisme de coordination	***** Adoption du budget par le Parlement
b) Rapport détaillé sur toutes les recettes et les dépenses du Gouvernement fédéral de transition d'ici au 20 janvier 2012	–	– Équipe chargée d'analyser l'ensemble des recettes et des dépenses du Gouvernement fédéral de transition	*** Rapport sur les mesures prises concernant la nomination des fonctionnaires et les questions disciplinaires, et les résultats obtenus en la matière
c) Révision des lois et normes relatives à la fonction publique d'ici au 20 janvier 2012	– Ministre des finances, Vérificateur général des comptes, Trésorier	–	
d) Élaboration et approbation du budget national de l'exercice 2011/12 d'ici au 31 décembre 2012	– Premier Ministre, Ministre de la planification	– Experts, études de terrain	
e) Mise en route de l'élaboration de la Stratégie nationale de développement et de relèvement d'ici au 20 février 2012	– Ministère des finances, Commission nationale de la fonction publique, Ministère du travail	– vérification des comptes, renforcement des capacités	
	– Ministre des finances		